

Michel Joseph
DRAINAUT
Et:
Marthe Lucie
Marie
Heuret

L'an mil neuf cent vingt quatre, le vingt deux Février, deux heures devant nous Emile Fresquet, Officier de l'Instruction Publique, adjoint au Maire, remplissant par délégation les fonctions d'Officier de l'Etat. Civil de la ville de Dunkerque, département du Nord, sont comparus publiquement au Hôtel de la Mairie Michel Joseph DRAINAUT, Industriel, Décoré de la Croix de Guerre, né à Coutiches (Nord) le vingt huit Février mil huit cent quatre vingt six, ainsi qu'il résulte de l'acte de naissance inscrit & demeurant à Herwille, fils majeur de Emile Joseph DRAINAUT, et de Marie Sophie Famille Gossart; et Marthe Lucie Marie Heuret, sans profession, née à Dunkerque le vingt huit Mars mil neuf cent un, ainsi qu'il résulte de l'acte de naissance inscrit au registre de cette année sous N° 291, y demeurant avec ses père et mère, fille majeure de Alfred

Bernard Gaston Huret, représentant de commerce, et de Marie Désirée
Augustine Mathe, tous deux ici présents consentant à ce mariage, en
lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre
eux, et dont la publication a été faite en cette Mairie le douze Février courant,
et en celle de Merville, ainsi qu'il résulte du certificat ci. annexé, le quatorze
du même mois, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été
signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de
tous les actes ci. dessus mentionnés, et au chapitre six du Code Civil sur
les droits et les devoirs respectifs des époux, et sur interpellation les parties
nous ayant déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage suivant acte en
date de ce jour, passé devant Maître Edouard Riviez, notaire à
Dumperque, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils
veulent se prendre pour femme et pour mari, chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que
Michel Joseph Dhainaut et Marthe Lucie Marie Huret sont unis par
le mariage; de tout quoi avons dressé acte en présence de Georges Auguste
Edouard Mathe, marchand pâtissier, majour, domicilié à
Dumperque, majour, et de Florentin Désiré Joseph Gossart, négociant,
majour, domicilié à Coutiches; et ont les contractants, les père et mère de la contractante
et les témoins signés avec nous, après lecture faite.

Michel Joseph
Mathe
Coutiches

Marthe Huret
Gossart
Merville